

PAYS DE LA LOIRE

CHAMBRE RÉGIONALE
**DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE**

► PROMOUVOIR ET ◀
DÉVELOPPER L'ESS

www.cress-pdl.org

 **cress**
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et
Solidaire des Pays de la Loire

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe un ensemble d'entreprises qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES DE L'ESS ?

Les entreprises de l'ESS produisent des biens et des services dans tous les secteurs d'activité sous la forme de :

- ▶ coopératives
- ▶ mutuelles
- ▶ associations
- ▶ fondations
- ▶ sociétés commerciales qui remplissent certaines conditions en termes de gestion et de gouvernance.



L'ESS : DES PRINCIPES POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine » (Article 1 de la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014).

Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- ▶ Le profit comme moyen et non comme finalité
- ▶ Une gouvernance démocratique : une personne = une voix
- ▶ Des bénéfices consacrés au développement de l'entreprise
- ▶ Des réserves obligatoires impartageables
- ▶ Un ancrage territorial.

L'ESS : DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES



Comme toutes les entreprises, les structures de l'ESS sont créatrices d'activités et d'emplois. Elles sont soumises à la concurrence, doivent réaliser des bénéfices pour se développer, investir, être dynamiques et innovantes.

Elles contribuent à l'économie locale. Productrices de biens et de services, les entreprises font vivre l'économie locale : elles achètent et investissent sur le territoire où elles sont implantées.

Par leur gouvernance démocratique et participative, par leur diversité de ressources, par leur volonté d'agir sur le territoire, les acteurs de l'ESS ont su se développer et créer de la richesse économique et sociale.

**CHIFFRES-CLÉS
DE L'ESS
EN PAYS
DE LA LOIRE**

15 400

établissements

165 400

salarié.e.s

**+ 4
milliards d'€**

de masse salariale brute

- ▶ Soit 13,1 % de l'emploi salarié (moyenne nationale : 10,5 %)
- ▶ 2^e région de France pour le poids de l'ESS dans l'emploi total
- ▶ + de 10 000 emplois supplémentaires entre 2008 et 2017

LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DES PAYS DE LA LOIRE

LA CRESS DÉFEND LE MODÈLE DE L'ESS COMME VERTUEUX DANS L'ÉCONOMIE ET PORTE UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'ESS :

- ▶ Contribution au débat sociétal et à la lisibilité d'une parole de l'ESS en région,
- ▶ Positionnement de l'ESS dans les politiques publiques sur le territoire,
- ▶ Promotion de l'ESS en région.

Elle se veut ainsi résolument au service de l'ESS dans son ensemble.

LES PRINCIPES D'ACTION DE LA CRESS

La CRESS des Pays de la Loire affirme la posture qu'elle entend incarner, en se voulant :

- ▶ **A l'écoute** de ses membres et des acteurs de l'ESS
- ▶ **Fédératrice** pour mobiliser les acteurs afin de servir ensemble l'intérêt et le développement de l'ESS
- ▶ **Facilitatrice** des échanges et collaborations entre acteurs de l'ESS et entre l'ESS et son environnement
- ▶ **Complémentaire**, en agissant dans une logique de subsidiarité adaptée.

La CRESS est attachée au respect de ces principes à chaque niveau de son action. Elle s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et d'amélioration continue de ses pratiques.

LA CRESS DES PAYS DE LA LOIRE REGROUPE LES ENTREPRISES ET RÉSEAUX DE L'ESS DU TERRITOIRE :

- ▶ Coopératives
- ▶ Mutuelles
- ▶ Associations
- ▶ Sociétés commerciales de l'ESS
- ▶ Fondations et fonds de dotation
- ▶ Syndicats employeurs de l'ESS
- ▶ Spécificités régionales : réseaux locaux de l'ESS, Pôles Territoriaux de Coopération Economique.



LES MISSIONS DE LA CRESS

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) des Pays de la Loire assure la **représentation, la promotion et le développement** de l'Économie Sociale et Solidaire en Pays de la Loire.

ELLE ARTICULE SON ACTION AUTOUR DE 5 GRANDES MISSIONS :



En adhérant à la CRESS, toute organisation de l'ESS du territoire peut participer à la construction et à l'animation du projet politique de l'ESS en Pays de la Loire

REJOINDRE LA CRESS,
C'EST RÉPONDRE ENSEMBLE AUX ENJEUX DE L'ESS

FAIRE RECONNAITRE

l'ESS comme mode
d'entreprendre
spécifique

RENFORCER

les politiques
de développement
local durable

CONSOLIDER

le réseau
des acteurs de l'ESS
en Pays de la Loire

CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

42 rue des Hauts Pavés
44000 NANTES

▶ 02 40 74 74 25 ◀

accueil@cress-pdl.org

Suivez-nous sur :

 Cress Pays de la Loire

 Cress_pdl

 Cress des Pays de la Loire

La CRESS est une association jouissant de plein droit
de la capacité des associations reconnues d'utilité publique.



Plus d'informations sur : www.cress-pdl.org

